



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	18
Procurations :	1
Votants :	19
Date de convocation :	03/07/2025
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 10 juillet 2025 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIE, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Pierre MASURE donne procuration à Jean-Michel BLAY.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2025_029

3.1 acquisitions

Objet : Acquisition foncière parcelle BS 138 (emplacement réservé n°1 du PLU, rue Eustache de Beaumarchais).

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la possibilité d'acquérir la parcelle BS 138 sise rue Eustache de Beaumarchais, parcelle faisant l'objet de l'emplacement réservé n°1 au PLU, pour l'aménagement d'une aire de stationnement, particulièrement contraint dans la Bastide.

VU le code des collectivités, notamment l'article 2241-1,

VU le protocole d'accord entre Mme Nicole DURAND propriétaire de la parcelle BS 138 et la Commune de Pavie,

CONSIDERANT la nécessité de créer de nouvelles places de stationnement au cœur de la Bastide.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle BS 138 aux conditions suivantes :

<i>Nom actuel du propriétaire</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Coût acquisition</i>
Mme Nicole DURAND	BS 138	Rue Eustache de Beaumarchais	429 m ²	8 580€

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Pavie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle BS 138 au prix final de 8 580€,
- Désigne Monsieur Jacques FAUBEC, 2^{ème} adjoint à signer l'acte de vente à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 15 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

